

Collège européen de police (CEPOL): accord de personnalité juridique. Initiative Irlande

2004/0801(CNS) - 12/12/2003 - Document de base législatif

OBJECTIF : accorder la capacité juridique au CEPOL. **ACTE PROPOSÉ** : Décision du Conseil, Initiative irlandaise. **CONTENU** : Le Collège européen de Police ou CEPOL a été créé en 2000 par la décision du Conseil 2000/820/JAI. Toutefois, la décision établissant le CEPOL ne prévoyait pas d'accorder la personnalité juridique à cet institut. Le réexamen des activités du CEPOL au cours de la première période de trois ans d'activités, a relevé que l'absence de personnalité juridique de ce dernier constituait l'un des principaux obstacles à son bon fonctionnement. C'est pourquoi, la présente initiative irlandaise entend modifier la décision 2000/820/JAI en vue d'accorder au CEPOL la capacité juridique reconnue aux personnes morales. Dans chaque État membre, il est prévu que le CEPOL possède la capacité juridique la plus large reconnue aux personnes morales par la législation nationale. Le CEPOL pourra ainsi acquérir ou aliéner des biens immobiliers ou mobiliers et ester en justice. Le projet de décision comporte également des dispositions techniques visant à accorder de nouvelles responsabilités au directeur administratif du CEPOL.